

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2015)  
**Heft:** 2095

**Artikel:** La concrétisation de plan directeur cantonal genevois, ou la quadrature du cercle : aménagement à Genève : des objectifs, des moyens et des contraintes inconciliables  
**Autor:** Rey, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017390>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

taux de change de ses monnaies nationales allaient à l'encontre d'un développement un tant soit peu équilibré des pays membres.

La création de l'euro est une tentative méritoire de mettre un peu d'ordre régional dans le vaste désordre mondial de ces dernières années, marqué par les manipulations des monnaies pratiquées par les gouvernements et / ou les banques centrales des principales économies du monde.

Mais comment instaurer un peu de stabilité monétaire entre certains pays de l'Union européenne qui, par ailleurs, restent relativement libres de mener les politiques économiques, sociales et financières décidées par leurs parlements et gouvernements? Le cas de la Grèce est extrême, mais il illustre les conflits d'intérêts entre monnaie

commune et politiques nationales. Situation qui fait dire à certains que l'euro n'était pas une structure viable, et qu'elle ne le deviendra pas (par exemple, [Jean-Christian Lambelet](#) dans *Le Temps* et [Paul Krugman](#) dans *The New York Times*.

Certes, la situation actuelle est particulièrement tendue du fait que les conséquences de la crise financière dite des *subprimes* de 2007-2008 sont loin d'être toutes résorbées. La plupart des pays ont fortement accru leur endettement pour ne pas revivre les drames de la crise des années 1930. Mais les dettes n'en sont pas moins là! Le quotidien [Le Monde](#) y consacre une double page pour le moins explicite.

Dans ce contexte, une fois de plus, la Suisse fait autrement que les autres. Non seulement elle a été sensiblement moins

touchée par les effets de la crise de 2007-2008, mais elle s'est fixé des objectifs de réduction de son endettement public. La conséquence en est que sa stabilité congénitale ne peut que renforcer son statut de havre de paix monétaire, et donc contribuer à ce que le franc fort reste fort.

Mais peut-être est-ce la seule chose que la Suisse sait faire - et malgré ce «*franc fort*» (ou à cause de lui?) au moins pas plus mal que les autres: un [communiqué](#) de l'Office fédéral de la statistique du 22 septembre nous apprend que: «*En Suisse, 4'977'000 de personnes étaient actives occupées au 2e trimestre 2015, soit 1,5% de plus qu'au 2e trimestre 2014. Sur la même période, l'Union européenne (UE28) et la zone euro (ZE19) ont vu leur population active occupée augmenter de respectivement +0,9% et +0,8%*».

## La concrétisation du plan directeur cantonal genevois, ou la quadrature du cercle

Aménagement à Genève: des objectifs, des moyens et des contraintes inconciliables

Michel Rey - 02 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28168>

Réalisation de 50'000 logements d'ici 2030, densification des zones à bâtir, protection de la zone agricole et lutte contre le mitage du territoire de l'agglomération, tels sont les objectifs du [plan directeur cantonal genevois](#),

adopté en septembre 2013 et approuvé récemment par le Conseil fédéral.

Le Grand Conseil vient de leur donner son appui en acceptant, à l'unanimité, une [motion](#) de sa commission d'aménagement

invitant le Conseil d'Etat à redoubler d'efforts en vue de leur concrétisation.

Les objectifs répondent aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Qualifiés

d'ambitieux, ils font l'unanimité parmi les responsables politiques cantonaux et les spécialistes de l'urbanisme.

Sont-ils réalistes? Vont-ils se concrétiser ou rester au niveau des bonnes intentions? Un article publié récemment dans les Cahiers de géographie du Québec, par Jean Ruegg et Joelle Salomon, de l'Université de Lausanne, et Richard Quincerot, [L'émettement urbain? Ville compacte et ville diffuse sont dans le même bateau](#) fournit des données et des réflexions très utiles au sujet de l'urbanisation actuelle et future de l'agglomération genevoise.

## **Genève est une ville compacte mais aussi diffuse**

A l'échelle de la commune politique (16 km<sup>2</sup>), Genève est une des villes les plus denses du continent européen avec 12'000 habitants/km<sup>2</sup>. Entourée d'une large ceinture verte agricole, la densité tombe à 1'900 lorsqu'on la mesure à l'échelle du canton (246 km<sup>2</sup>) et plonge à un médiocre 460 habitants/km<sup>2</sup> à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise (2000 km<sup>2</sup>).

Pour les auteurs de l'article, «la ville compacte de Genève est bien prise dans une configuration territoriale plus large caractérisée par des effets de débordement producteurs d'émettement urbain et de ville diffuse». Autrement dit, la ville est compacte, mais cela induit des effets de mitage et d'émettement chez ses voisins

français et vaudois.

La motion du Grand Conseil fait allusion à la nécessaire collaboration avec les départements français voisins et le canton de Vaud. Il s'agit d'éviter que les options du canton de Genève en matière de logements ne contribuent à l'accroissement du mitage de leur territoire et du trafic pendulaire. Genève doit s'efforcer de développer une stratégie à l'échelle de son agglomération franco-valdo-genevoise.

Jusqu'à aujourd'hui, cette stratégie n'a jamais dépassé le stade des documents de planification. Et rien ne permet d'affirmer qu'il n'en sera pas de même à l'avenir.

## **Les travaux d'Hercule de la densification**

La motion va-t-elle aider le Conseil d'Etat dans ses efforts de densification préconisée par le plan directeur ? La décision unanime du Grand Conseil est un signe encourageant pour le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, en charge de l'aménagement, qui va suivre ses recommandations. Fort de cette volonté politique, va-t-il pouvoir imposer, du moins convaincre les autorités des communes genevoises d'accepter la densification de leur territoire? On connaît leurs réticences, surtout de celles bien dotées en zones villas.

Les propriétaires de villas s'opposent généralement à la densification de leurs

quartiers. Ils utiliseront tous les moyens de droit pour freiner les procédures, pour déposer des recours. Et les autorités communales sont inquiètes pour leurs finances. Densifier c'est bien évidemment de nouveaux contribuables, mais c'est aussi des bâtiments scolaires et des équipements socio-culturels à construire, des places de stationnement à trouver.

Autant de facteurs qui font que le canton peine à imposer cette densification à ses communes.

## **La construction de 3'000 logements par an: mission impossible**

Cette densification est une condition impérative de la réalisation des objectifs du plan directeur cantonal. Elle doit permettre la construction des 50'000 logements annoncés d'ici 2030 et garantir une emprise minimale des terres agricoles.

L'[article cité](#) contient des données sur le nombre de logements construits ainsi que sur leur coût. Au cours des 50 dernières années, le nombre de logements construits dans le canton a eu tendance à diminuer.

Trois grandes périodes sont à distinguer. Entre 1960 et 1975, leur nombre dépasse systématiquement la barre des 3'000 objets par an; entre 1976 et 2001, il oscille entre 1'500 et 3'000 objets; entre 2002 et 2011, la barre des 1'500 objets construits n'est franchie qu'à trois reprises, en 2005, 2007 et

2010.

Les raisons de cette faible production sont connues: la lenteur des procédures d'approbation des projets, le manque de terrains à bâtir, les conflits idéologiques autour des mesures réglementaires de contrôle des coûts. Sans doute, des améliorations ont été apportées par le canton, mais elles ne sont pas suffisantes pour passer chaque année de 1'500 à 3'000 nouveaux logements.

Cet objectif ambitieux en matière de logement est aussi contrecarré par leur coût. Nous avons passé en revue les difficultés du marché du logement genevois ([DP 2034](#)). Genève fait partie des villes suisses où le coût d'acquisition ou le loyer d'un appartement sont [le plus élevé](#) du pays. Se loger à Genève devenant onéreux, cela conduit de nombreux habitants, notamment des classes moyennes, à émigrer en France voisine ou dans la région de Nyon.

Les auteurs de l'article sont très clairs dans leur propos: «*La rareté des surfaces constructibles genevoises, provoquée en l'occurrence par la volonté de protéger la zone rurale, entretient à la fois la pénurie de logements à Genève, avec des effets haussiers considérables sur la valeur du foncier, et des effets de débordement amplifiant les processus d'émettement urbain.*» Nous ajouterons que ces effets risquent encore d'être accélérés si le canton ne

peut pas réaliser rapidement la densification annoncée dans son plan directeur.

### **L'enjeu de la protection de la zone agricole**

La protection de la zone agricole est souhaitée par tous les acteurs, reste à en définir l'ampleur. Le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur genevois en émettant des réserves quant aux possibilités de construire en zone agricole, estimées à près de 500 hectares, soit 4% de la zone agricole. Or la Confédération n'accorde que 262 hectares de zone agricole pour les 15 années à venir et demande au canton de Genève de densifier, plus et plus rapidement, ses zones à bâtir.

Berne justifie son exigence par le fait que, comme les autres cantons, Genève doit garantir les surfaces d'assoulement, soit les meilleures terres arables nécessaires à l'approvisionnement du pays. Genève doit en conserver 8'400 hectares et il ne lui en reste que 8'527. Berne veut des garanties que l'urbanisation genevoise ne se fasse pas au détriment de la zone agricole, qui représente 46% de la surface utile totale du canton.

Les auteurs de l'article sont sceptiques au sujet de cette protection de terres agricoles. En s'appuyant sur les statistiques fédérales (superficie du sol) et cantonales (nombre de personnes par logement), ils estiment que la construction des 50'000 logements

supplémentaires d'ici 2030 pourrait empiéter sur plus de 16% des surfaces vouées aujourd'hui à l'agriculture (soit 4 à 5 fois plus que prévu). Et de conclure: «*Compte tenu de l'importance de la zone agricole dans le canton de Genève et de la volonté politique manifeste de la protéger au maximum, tout porte à penser que la construction de logements continuera d'être freinée à Genève et de déborder sur les territoires français et vaudois situés au-delà de la frontière cantonale, réalisant ainsi à la fois la densification du bâti sur Genève et le renforcement de la ville diffuse.*»

La motion, votée à l'unanimité par le Grand Conseil genevois est une belle déclaration d'intention. Certes, le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement développe d'importants efforts politiques en vue de simplifier et d'accélérer les procédures en matière d'urbanisme. Mais la densification restera une démarche trop aléatoire pour garantir la réalisation des 3'000 logements annuels prévus d'ici 2030, sachant aussi que la politique du logement reste, à Genève, conflictuelle et difficile d'application. Et puis la coordination avec les départements voisins et le canton de Vaud s'avère complexe et lente.

L'enjeu principal de l'urbanisation genevoise est étroitement lié à l'ampleur de l'affectation de la zone agricole à la construction. Le débat est

impossible au sein du landernau politique cantonal pour des raisons idéologiques. Et s'ajoutent maintenant les exigences de la Confédération.

Cette dernière devrait s'interroger sur son exigence de protection quasi sacrée de la zone agricole genevoise.

Sachant qu'elle se traduit par une hausse des coûts du foncier et des loyers et par la dispersion de l'habitat dans le territoire de l'agglomération, il y aurait lieu d'élaborer une vision plus globale des interactions entre densification et étalement urbain au sein de l'agglomération.

L'acceptation de la motion de Grand Conseil pourrait être une bonne opportunité politique pour mener cette vision de manière partenariale entre toutes les parties concernées y compris l'Office fédéral du développement territorial.

## La statistique suisse sur le travail ne respecte pas «sa» loi

Pour appréhender le travail, l'approche économique ne suffit pas

Invité: René Levy - 01 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28162>

Les Suisses tiennent au travail. L'idée de raccourcir la journée de travail à moins de huit heures les laisse sceptiques, pas plus de la moitié des répondants de l'enquête *Point de Suisse* y étaient favorables en juin 2014; en 2012 l'initiative pour six semaines de vacances fut rejetée massivement et dans tous les cantons.

L'importance du travail est en effet incontestable, et non seulement comme valeur culturelle. Beaucoup de choses dans la vie en dépendent.

Sans travail et le revenu qu'il procure, la grande majorité de la population ne pourrait vivre dans notre société marchande et l'économie ne fonctionnerait pas. Le travail influence fortement notre identité personnelle, l'estime d'autrui, notre positionnement dans la société.

### Une approche purement quantitative

Comment la statistique officielle décrit-elle ce phénomène crucial des sociétés modernes? Limitons-nous au niveau national.

[L'Office fédéral de la statistique](#) (OFS) fournit un grand nombre d'informations indispensables en la matière – en incluant même depuis peu le travail non rémunéré: l'Enquête suisse sur la population active (Espa), la Statistique de l'emploi (Statem), l'Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires, la Statistique des personnes actives occupées (Spao), le Recensement fédéral des entreprises et bien d'autres. Une série d'instruments d'observation sérieux (et coûteux) sont braqués sur le sujet.

Pour des raisons d'espace,

considérons ici le seul travail rémunéré, sans oublier que son pendant non marchand (dans la famille, dans l'entraide de parenté et de voisinage, dans la vie associative, la politique, le bénévolat) entretient avec lui des liens multiples, y compris en le rendant simplement possible.

A y regarder de plus près, on constate cependant que l'activité professionnelle est décrite essentiellement en tant que quantité sans contenu spécifique, sans différences qualitatives: nombre de personnes employées, à temps plein ou partiel, leur répartition entre les branches, les secteurs, les entreprises de différentes tailles, les sexes, entre autochtones et étrangers, sur le territoire national. Le panorama est complété par le recensement des professions d'apprentissage et des professions exercées. Par contre, ce que tous ces gens